

**LE JEUDI 25 JUIN 2026
DE 6H À 17H**

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 25/06/2026
CD / ER

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2026/1054

Tournage - Interdiction temporaire de stationnement
Avenue de Paris

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2026.03.4 du 20 mars 2026 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2026/438 du 20 mars 2026 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – Mandature 2026 »,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **la société QUAD + TEN** – 33 rue Madame de Sanzillon 92110 Clichy pour la mise en place d'un barnum et le stationnement de véhicules techniques dans le cadre d'un tournage,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement à cette occasion,

ARRÊTE

Article 1 : **Le stationnement** des véhicules de toute nature **est interdit le jeudi 25 juin 2026 de 6h à 17h :**

Avenue de Paris, côté des numéros impairs, sur les emplacements longitudinaux délimités au centre du terre-plein, sur la partie jouxtant la chaussée latérale nord, du n° 21 au n° 25.

Article 2 : Seront considérés comme gênant la circulation, au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 8 juin 2026